

Dispositif

Appui-Conseil Spectacle Vivant (ACSV)

Présentation

L'AC SV est un dispositif **d'appui et de conseil** entièrement financé par l'Etat (DGEFP, DGCA), le Ministère de la Culture et de la Communication, la CPNEF-SV, l'Afdas et Audiens créé pour répondre aux besoins d'accompagnement des très petites entreprises du spectacle vivant.

Objectifs

- ✓ **Renforcer** l'organisation des entreprises en fiabilisant leurs outils et méthodes,
- ✓ **Améliorer** la gestion du personnel, des emplois et méthodes des entreprises,
- ✓ **Consolider** et développer l'économie des entreprises.

Public concerné

Les entreprises du spectacle vivant (exploitants de lieux de spectacle, producteur, tourneur, diffuseur, prestataire technique, ...) en activité depuis plus de 3 ans.
Code APE obligatoire : **9001Z, 9002Z** ou **9004Z**.

Déroulement

6 jours d'accompagnement :

- ✓ 3 jours d'appui personnalisé dans l'entreprise,
- ✓ 2 jours de partage / réflexion,
- ✓ 1 jour de calage et de suivi.

Procédure

- ✓ Aller sur le site de l'Afdas: **www.afdas.com**,
- ✓ Remplir le dossier de demande et leur adresser par mail,
- ✓ Examen du dossier de demande par l'Afdas,
- ✓ Après acceptation, prendre contact avec le prestataire choisi.

Partenaires :



cpnef:sv
COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
EMPLOI FORMATION SPECTACLE VIVANT

Afdas.

AUDIENS

Informations complémentaires

<https://www.afdas.com/>

Contactez-nous directement : 04 72 00 29 80 / infos@cref.asso.fr

Notre équipe traitera votre demande dans un délai maximal de 5 jours ouvrés.